



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC)

EAFC

Affaire suivie par :

Patricia LAMARTINIERE

Tél : 05 96 52 28 94

Mél : Patricia.Lamartiniere@ac-martinique.fr

Schoelcher, le 7 octobre 2026

Les Hauts de Terreville

97279 SCHOELCHER Cedex

Circulaire n° 2026-001 EAFC du 7 octobre 2026 relative aux modules de formation d'initiative nationale (MIN)

Publics concernés : Personnels de l'Éducation nationale titulaires et contractuels

Objet : Recueil des candidatures pour les modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - Année scolaire 2026-2027

Références :

- Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié ; arrêté du 10 février 2017 modifié ; circulaire du 12 février 2021 -
- Circulaire MEN-DEGESCO A1-3 du 10 juin 2019 parue au BOEN n°25 du 18 juin 2020
- Circulaire MEN-DEGESCO A1-3 du 04 juin 2024 parue au BOEN n°24 du 13 juin 2024

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo24/MENE2413697C>

Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel ».

Annexes :

- Annexe 1 Liste des modules de formation retenus pour l'année 2026-2027
- Annexe 2 Demande d'inscription MIN 2026-2027
- Annexe 3 Infographie Campagne MIN SAEI 972

La Rectrice de la Région académique de Martinique

Chancelière de l'Université

Directrice académique des services de l'Éducation nationale

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémiques ou national.

I. Le dispositif réglementaire

Le dispositif de formation mis en place par les textes réglementaires s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

a) Public concerné

Ces modules de formation contribuent à développer une culture de formation commune sur l'ensemble du territoire national et s'adressent à :

- ▣ Des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies ;
- ▣ Des enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.
- ▣ Et tout autre personnel (AESH, PsyEN, AED, Direction d'établissement, CPE...).

b) Les modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein de l'EAFC Martinique

Pour l'année 2026-2027, les formations retenues sont les suivantes :

- ▣ La co-intervention – Coopérer pour une pédagogie inclusive et efficace au mois de décembre ;
- ▣ Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale (janvier 2027).
- ▣ Mieux comprendre les fonctions exécutives pour accompagner tous les élèves en fonction de leurs besoins particuliers (mars 2027)

Deux nouvelles thématiques proposées (Niveau 1) :

- La Conception universelle des apprentissages : accessibilité pédagogique et approches inclusives au service de tous les élèves (Mai 2027).
- Langage oral et accessibilité pédagogique : pratiques d'enseignement adaptées pour favoriser le développement des compétences langagières (Juin 2027).

II. Recueil et remontée des candidatures

Les candidats sont invités à compléter l'annexe 2 « Demande d'inscription MIN 2026-2027 » et à la retourner impérativement pour

le mardi 13 octobre 2026 (inclus), délai de rigueur
à l'adresse : **formationsnationales-cpf@ac-martinique.fr**

Le candidat devra émettre **2 vœux maximum** classés par ordre de priorité.

À noter : seules les candidatures accompagnées d'une adresse électronique académique seront prises en considération. Une commission académique sera chargée de désigner les candidats retenus pour suivre les formations.

Cécile Laloux

Pour la Rectrice et par délégation
Le Directeur Académique adjoint
des services de l'Éducation nationale

Léonce BELFAN

EAFC

Tél : 05 96 52 28 94

Mél : @ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville

97279 SCHOELCHER Cedex